

Paris,  
le jeudi 16 janvier 2003

**Émetteur :** Direction des Services Rendus Pôle d'expertise en Droit des Marchés

**Destinataires :**

Messieurs les Directeurs Des CRFP

Mesdames, Messieurs les Responsables Techniques Des Études et des Stages

**Objet :** FORMATIONS MARCHES PUBLICS

Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Responsable,

Suite à la dernière lettre circulaire qui vous a été adressée, je vous prie de trouver ci-dessous un premier panel des formations marchés publics proposées dans votre région.

Le prestataire C 3E vous propose, dès à présent, une formation d'une journée axée sur : « la nomenclature et les marchés sans formalités préalables ». Vous trouverez en annexe 1 le programme de cette journée. Vous pouvez dès à présent contacter le prestataire à l'adresse suivante :

**C 3E**

**39 Rue Saint Sabin**

**75011 Paris**

- **01 53 94 74 90**

**Fax : 01 56 98 25 25**

**Contact : Mme BERTHE**

Des stages de spécialisation sont également proposés par C3E dont vous trouverez en annexe 2 la liste récapitulative. Un cycle de perfectionnement en 3 modules sera aussi organisé au cours du 1er trimestre 2003.

Je vous précise qu'une lettre circulaire est adressée en parallèle aux organismes de votre région afin de les informer de la mise en place de ces formations.

## ANNEXE 2

### A/ SPÉCIALISATION

Rédiger et passer les marchés de fournitures et de services courants

Les marchés d'études (sauf maîtrise d'œuvre)

Les marchés de maîtrise d'œuvre  
Perfectionnement aux marchés de maîtrise d'œuvre  
Les marchés publics de maintenance  
Les marchés publics de nettoyage des locaux  
L'informatique et les marchés publics  
Les marchés d'assurances  
Le recensement des besoins  
L'analyse des candidatures et des offres  
Le prix dans l'acte d'achat  
Les marchés fractionnés (à bons de commande et à tranches conditionnelles)  
La co-traitance et la sous - traitance dans les marchés publics  
Les groupements de commandes  
B/ ACTUALISATION  
L'actualité réglementaire et jurisprudentielle des marchés publics

## ANNEXE 1 - FORMATION PROPOSÉE PAR C3E

LA NOMENCLATURE ET LES MARCHES SANS FORMALITÉS PRÉALABLES ( 1 JOUR )

PROGRAMME

- I/ Le champ d'application du code des marchés publics
- II/ La nouvelle qualification des marchés publics
- III/ Définition des procédures et appréciation des seuils (art 26 à 38)
- IV/ Seuils et procédures
- V/ L'appréciation des seuils :
  - Détermination de la procédure selon les travaux, les fournitures ou les services
  - Application de la nomenclature : les fournitures homogènes, les services homogènes, la notion d'opération, le cumul des différents modes de calcul des seuils : les achats imprévisibles, identification comptable, cumul des dépenses auprès d'un même prestataire
  - La notion d'opération
  - Les marchés sans formalités préalables
  - Les achats imprévisibles
  - Identification comptable
  - Cumul des dépenses auprès d'un même prestataire
- VI/ Les marchés sans formalités préalables

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Responsable, l'expression de mes sentiments distingués.



Patricia Gazzola

